ASSOCIATION C.E.R.I.S.E.

Association loi 1901
46, rue Montorgueil
75002 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Le 28 mars 2026

Passionnément engagé.

Tél : 01 30 83 91 70
www.bdo.fr

7 RUE DU PARC DE CLAGNY
78000 VERSAILLES
FRANCE

ASSOCIATION C.E.R.I.S.E.

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association C.E.R.I.S.E. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association C.E.R.I.S.E. à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues dans le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de réglementation comptable » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application du règlement N° 2023-03 en coordination avec le règlement de l'ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, applicable à compter du 1er janvier 2025, ainsi que sur les incidences de la première application de ce règlement.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

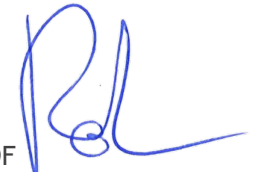
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Versailles, le 28 mars 2026



BDO IDF
Représenté par Romain LUSSIANA
Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	13 798	11 773	2 025	
	En cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage	398 876	210 224	188 652	160 094
	En cours, avances et acomptes	14 059		14 059	2 239
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés				
	Immobilisations financières (1)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	15		15	15
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	852		852	852
	Total II	427 600	221 997	205 603	163 201
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**				
	Créances (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	18 926	8 371	10 555	13 481
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	164 040		164 040	137 150
	Charges constatées d'avance (2)	15 752		15 752	8 521
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	153 579		153 579	112 648
	Total III	352 297	8 371	343 926	271 800
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts **(IV)**				
	Primes de remboursement des emprunts **(V)**				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation **(VI)**				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	779 897	230 368	549 529	435 001

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	115 608	115 608
	Fonds propres avec droit de reprise :		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	12 813	12 813
	Autres		
	Report à nouveau	58 159	45 087
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	13 774	13 072
	Situation nette (sous total)	200 354	186 580
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement	167 378	84 389
	Provisions réglementées		
	Total I	367 732	270 969
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total II		
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	5 403	1 703
	Total III	5 403	1 703
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	31 262	28 425
	Total IV	31 262	28 425
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières diverses (2)	8 050	7 253
	Instruments financiers à terme		
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	57 247	39 540
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	65 684	55 693
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	5 878	1 669
	Produits constatés d'avance	8 275	29 749
	Total V	145 133	133 904
	Écarts de conversion et différences d'évaluation **(VI)**		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	549 529	435 001
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	136 858	104 155
	(2) Dont emprunts participatifs		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	8 356	6 690	1 666	24.90
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	92 747	182 090	89 343-	49.07-
Parrainages	103 608		103 608	
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	485 666	427 897	57 769	13.50
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public	4 160	5 700	1 540-	27.02-
Dons manuels	4 150	4 410	260-	5.90-
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	6 589	5 391	1 198	22.22
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	551		551	
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés	300	5 292	4 992-	94.33-
Autres produits	724	18 826	18 102-	96.16-
Total I	706 850	656 296	50 554	7.70
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	265 753	279 798	14 046-	5.02-
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	12 669	10 895	1 774	16.29
Salaires et traitements	260 681	239 046	21 635	9.05
Cotisations sociales	109 396	98 807	10 589	10.72
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	33 953	32 173	1 780	5.53
Dotations aux provisions	2 837	5 278	2 441-	46.25-
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Reports en fonds dédiés	4 000		4 000	
Autres charges	5 128	486	4 642	954.45
Total II	694 417	666 483	27 934	4.19
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	12 433	10 187-	22 620	222.05

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 341	1 594	252-	15.84-
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total III	1 341	1 594	252-	15.84-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	1 341	1 594	252-	15.84-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	13 774	8 593-	22 367	260.29
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		30 196	30 196-	100.00-
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		8 531	8 531-	100.00-
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		21 665	21 665-	100.00-
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	708 191	688 086	20 105	2.92
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	694 417	675 014	19 403	2.87
5. EXCEDENT OU DEFICIT	13 774	13 072	702	5.37

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature	325 541	277 695	47 845	17.23
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL	325 541	277 695	47 845	17.23
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	325 541	277 695	47 845	17.23
TOTAL	325 541	277 695	47 845	17.23

ASSOCIATION CERISE

46 RUE DE MONTORGUEIL

75002 PARIS

ANNEXE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

HBS CONSEILS
3 RUE PITRE CHEVALIER

29000 QUIMPER
02 98 90 89 00

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	6
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	6
Informations générales complémentaires	7
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	8
Etat des amortissements	9
Tableau de variation des fonds propres	9
Tableau de variation des fonds dédiés	10
Etat des provisions	11
Etat des échéances des créances et des dettes	11
Composition du capital social	12
Autres immobilisations incorporelles	12
Evaluation des immobilisations corporelles	12
Evaluation des amortissements	12
Evaluation des créances et des dettes	12
Evaluation des valeurs mobilières de placement	12
Produits à recevoir	13
Charges à payer	13
Charges et produits constatés d'avance	13
Subventions d'équipement	13
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation des subventions	14
Rémunération des dirigeants	14
Ventilation de l'effectif moyen	14
Valorisation des contributions volontaires	14
Honoraires des commissaires aux comptes	15
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	15

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'association a initié des dépenses de restauration du Café Reflets (de l'oeuvre et de la cuisine) et de l'Accueil.

La restauration de l'oeuvre est achevée pour un coût total de 53602€ financé par la Ville de Paris (52500€ sur sur la dotation globale de 75000€), dans le cadre du budget participatif 2023 « il faut sauver le café reflets »
L'aménagement de la cuisine est prévu pour 2026, le budget prévisionnel des travaux est de 24555€ financé par la Ville de Paris (22500€ sur la dotation globale de 75000€)

Les travaux d'aménagement de l'accueil ont commencé, le budget initial est de 30388€ (à la date de clôture, le montant des immobilisations en-cours est de 14059€), les travaux sont financés à hauteur de 25400€ (CAF : 12160€ / DSOL Ville de Paris 8240€ / Association Rue de Montorgueil A.R.M 5000€)

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice clos ont eté établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2023-03 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Pour les dispositions non spécifiques à ce règlement, les règles du Plan Comptable Général en vigueur à la date de clôture ont été appliquées.

Les comptes annuels ont été établis dans le respect des principes comptables généraux, notamment les principes de prudence, de continuité d'exploitation, de permanence des méthodes et d'indépendance des exercices.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, l'association CERISE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le règlement N°2023-03 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

A l'occasion de la première application des nouvelles dispositions de ce règlement, nous avons revu nos principes de comptabilisation sur certains aspects

Conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06, la présentation du compte de résultat a été adaptée afin de supprimer la rubrique « transferts de charges ».

Les opérations antérieurement enregistrées sous cette rubrique sont désormais comptabilisées directement selon leur nature :

les remboursements de frais de formation sont enregistrés en produits d'exploitation, au sein des prestations de services (pour 6625€ en 2025, 2920€ en 2024).

les remboursements d'assurance sont comptabilisés en autres produits d'exploitation (aucun remboursement sur l'exercice, 12172€ en 2024).

Par ailleurs, la définition et la présentation du résultat exceptionnel ont été modifiées.

Le résultat exceptionnel est désormais limité aux produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, distinct de l'activité normale et courante de l'association.

La quote part des subventions virées au résultat est rattachée aux subventions d'exploitations (18662€ en 2025 contre 22747€ en 2024)

Les opérations relevant de l'activité habituelle, même si elles présentent un caractère significatif ou non récurrent, sont exclues du résultat exceptionnel et comptabilisées selon leur nature au sein du résultat d'exploitation ou financier.

Reclassement des postes du bilan
Les charges comptabilisées d'avance figurant au bilan dans une rubrique spécifique au 31/12/2024 pour un montant de 8521 € figurent au poste "Créances" dans la colonne comparative 2024 du bilan au 31/12/2025.

Informations générales complémentaires

Objet Social:
Comme le prévoit l'article 2 de ses statuts, l'Association C.E.R.I.S.E. gère et anime un immeuble destiné à l'hébergement-logement d'insertion ainsi qu'un carrefour d'activités socioculturelles et d'aide à l'insertion. Elle offre ainsi des lieux et projets de convivialités, destinées aux publics multiples du quartier.

Missions sociales et moyens mis en oeuvre:
Le projet de Cerise repose sur des concepts-clé, piliers du projet associatif.
Favoriser l'intégration, l'accès à la culture et l'implication citoyenne sous toutes leurs formes, par l'organisation de temps de rencontres, la prise d'initiatives et l'émergence de

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

projets partagés, grâce à un accompagnement à visée émancipatrice.
A ces fins, et forte de ses 7 salariés permanents l'association accomplit toutes les opérations utiles ou nécessaires à la réalisation de ses objectifs, dont en particulier l'embauche de personnels salariés, la prise à bail de locaux, l'exploitation d'un café associatif.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	11 098		2 700
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	26 014		
Installations générales agencements aménagements divers	250 655		57 186
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	60 371		4 649
Immobilisations corporelles en cours	2 239		14 059
TOTAL	339 280		75 895
Autres titres immobilisés	15		
Prêts, autres immobilisations financières	852		
TOTAL	867		
TOTAL GENERAL	351 245		78 595

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			13 798	13 798
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			26 014	26 014
Installations générales agencements aménagements divers		0	307 841	307 841
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			65 021	65 021
Immobilisations corporelles en cours	2 239	0	14 059	14 059
TOTAL	2 239	1	412 935	412 935
Autres titres immobilisés			15	15
Prêts, autres immobilisations financières			852	852
TOTAL			867	867
TOTAL GENERAL	2 239	1	427 600	427 600

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	11 098	675		11 773
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	15 525	1 336		16 861
Installations générales agencements aménagements divers	111 168	26 463	0	137 631
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	50 253	5 479		55 732
TOTAL	176 946	33 278	0	210 224
TOTAL GENERAL	188 044	33 953	0	221 997

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	675				
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 336				
Instal.générales agenc.aménag.divers	26 463				
Matériel de bureau informatique mobilier	5 479				
TOTAL	33 278				
TOTAL GENERAL	33 953				

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	115 608				115 608
Réserves	12 813				12 813
Report à nouveau	45 087	13 072		0-	58 159
Excédent ou déficit de l'exercice	13 072	13 072-	13 774	0-	13 774
Situation nette	186 580		13 774	0-	200 354
Subventions d'investissement	84 389		101 650	18 662	167 378
TOTAL I	270 969		115 424	18 662	367 732

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation		4 000				4 000	
Conf financeurs CNAV		4 000				4 000	
Ressources liées à la générosité du public	1 703		300			1 403	
Amenagement FJT	1 703		300			1 403	
TOTAL	1 703	4 000	300			5 403	

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	28 425	2 837			31 262
TOTAL	28 425	2 837			31 262

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	8 922		551		8 371
TOTAL	8 922		551		8 371
TOTAL GENERAL	37 347	2 837	551		39 633
Dont dotations et reprises d'exploitation		2 837	551		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	852		852
Autres créances clients	18 926	18 926	
Personnel et comptes rattachés	300	300	
Divers état et autres collectivités publiques	37 972	37 972	
Débiteurs divers	109 388	109 388	
Charges constatées d'avance	15 752	15 752	
TOTAL	183 190	182 338	852

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	8 050		8 050	
Fournisseurs et comptes rattachés	57 247	57 247		
Personnel et comptes rattachés	27 685	27 685		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	30 604	30 604		
Autres impôts taxes et assimilés	7 395	7 395		
Autres dettes	5 878	5 878		
Produits constatés d'avance	8 275	8 275		
TOTAL	145 133	137 083	8 050	
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	797			

Les "dettes financières diverses" correspondent aux cautions versées par les résidents pour les studios.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Variation des fonds propres

Le résultat 2024 de 13072.03 € a été affecté au report à nouveau créditeur.

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Base FJT Outil de Gestion	2 700	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	40 511
Total	40 511

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 138
Dettes fiscales et sociales	45 451
Total	74 589

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	15 752
Total	15 752
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	8 275
Total	8 275

Subventions d'équipement

L'assocation a constaté :
Le solde de versement de la subvention Enseigne pour 1250€
La subvention DSOL pour la restauration du Café Reflet (75000€ : 52500 pour l'oeuvre et 22500 pour l'aménagement de la cuisine)
Les subventions pour l'aménagement de l'accueil (CAF 12160€ / DSOL 8240€ / A.R.M. 5000€)

Les subventions antérieurement amorties ont été annulées pour 10318€

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
----------CENTRE SOCIAL----------	
DSOL	207 422
DSOL Projet Ludomouv	20 000
CAF / Animation - ACF - Accueil	123 296
CAF / CLAS	13 791
CAF / Jeunes	27 723
CNAV - DSOL / Seniors	18 885
CAF Autres Action	3 760
Aides aux postes	7 844
----------FOYER JEUNE TRAVAILLEUR----------	
FOYER JEUNE TRAVAILLEUR	
DSOL	6 800
CAF	21 365
ETAT	16 118

QP DE SUBVENTIONS VIREES A RESULTAT	18 662
Total	485 666

Rémunération des dirigeants

La rémunération de la Directrice est conforme à la grille salariale définie par la convention collective intitulée : Acteurs du lien social et familial : centres sociaux et socioculturels

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	2
Employés	5
Total	7

Valorisation des contributions volontaires

La valorisation du bénévolat est effectuée suivant le barème suivant:

- Fonction Dirigeant (Bénévoles administrateurs) :
3 fois le Smic horaire augmenté des charges patronales (50%), soit 36,06€/heure
Le nombre d'heures effectuées est de 1417 soit 76646€

- Fonction Animateur (Bénévoles activités)
1,5 fois le Smic horaire augmenté des charges patronales (50%), soit 18,03 €/heure
Le nombre d'heures effectuées est de 9203 soit 248895 € répartis comme suit:
FJT : 1244€
Centre Social : 247651€

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 5947€ TTC.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
La méthode consiste à déterminer:
- le montant de l'indemnité de fin de carrière à verser au salarié au moment de son départ sur la base du salaire à la date de clôture.
- d'appliquer une décôte en fonction de l'age et de l'ancienneté du salarié à la date de la clôture
La méthode de calcul a été modifié, la provision est calculée pour tous les salariés quelque soit leur age
Le montant de la dotation est de 2837€.
Le montant des engagements est de 31262€ au 31/12/2025.